

## Caution bancaire

### Principe

**Garantie de la ligne de crédit par un établissement bancaire en contrepartie de laquelle vous obtenez un encours crédit jusqu'à deux fois le montant des fonds déposés (\*).**

### Votre avantage

➔ **Sécurisation totale de votre encours (pour la partie non bonifiée) sur toute la durée de validité de la caution.**

**Bonification de l'encours : encours accordé jusqu'à 2 fois le montant cautionné (\*)**

### Préconisations

- Encours utilisable pour toute nature de commande.

- Contrat :

[Caution bancaire](#)

*(\*) L'appréciation de la bonification de l'encours accordé par Actebis relève de la seule appréciation du département crédit d'Actebis. En tout état de cause, Actebis ne serait être redevable d'une quelconque justification à l'égard du client.*